

Tunis, Tunisie, 17 septembre (Infosplusgabon) - Le candidat indépendant, Kais Saied reste premier du premier tour de l'élection présidentielle anticipée du 15 septembre en Tunisie avec 18,8% des voix devant l'homme d'affaires, Nabil Karoui qui a obtenu 15,7% après le dépouillement de 89% des voix, a indiqué, mardi, l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).

La troisième place est revenue au candidat du Mouvement Ennahda, Abdelfattah Mouro avec 12,8% des voix, a précisé l'ISIE.

Le vice-président de l'ISIE, Farouk Bouasker a annoncé, ce mardi, que les résultats officiels provisoires seront publiés ce même jour, affirmant que la position des deux premiers est définitivement acquise. Il a toutefois précisé que les résultats provisoires sont susceptibles d'appel devant les instances juridiques.

L'ISIE va examiner, ce mardi, pour approbation les dépouillements et le rassemblement des résultats et voir si les deux candidats arrivés en tête ont respecté les dispositions juridiques liées à la campagne électorale avant la publication des résultats officiels, a-t-il ajouté.

Il reste cependant une grande inconnue liée au fait que le candidat arrivé en deuxième position, M. Karoui est toujours en prison. Il a été, quelques jours avant le début de la campagne électorale, arrêté pour des chefs d'accusation d'"évasion fiscale" et de "blanchiment d'argent", rappelle-t-on.

Ses partisans ont affirmé que son arrestation visait à l'écartier de l'élection présidentielle, après que les sondages l'ont mis en tête des intentions de vote.

De son côté, le spécialiste du droit et avocat Rabeh Khelifi a affirmé que l'ISIE a mis le pays "dans une équation juridique et constitutionnelle", en autorisant le chef du parti "Kalb Tounes" de participer à la présidentielle alors qu'il a fait l'objet de mise à dépôt.

Abondant dans le même sens, le professeur du droit constitutionnel, Ayed Ben Achour a affirmé que la situation du candidat Karoui a entraîné le pays "dans une équation juridique réelle", précisant que "cette situation n'a pas de solution, sans précédent dans l'histoire et n'est pas prévue par le droit".

Il a indiqué, dans une déclaration faite ce mardi, que seul le juge d'instruction est habilité à libérer M. Karoui, dans la mesure où le concerné n'a pas été jugé et se trouve actuellement en prison suite à une mise à dépôt.

La situation s'est compliquée davantage lorsque le président de l'ISIE, Nabil Baffoun a laissé entendre la possibilité de rayer le nom de M. Karoui pour le faire remplacer par celui arrivé en troisième position au cas où il serait condamné par la justice.

Cette déclaration a semé le doute sur l'indépendance de l'ISIE, alors que des partis politiques ont exprimé leur inquiétude par rapport aux conséquences de ce flou politique lié à l'affaire Karoui, faisant allusion aux dangers liés à la suppression du nom du chef de "Kalb Tounes" en faveur de qui des centaines de milliers de Tunisiens ont voté.

FIN/INFOSPLUSGABON/ABR/GABON2019

© Copyright Infosplusgabon